

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 18 septembre 2025

Date de convocation : 12/09/2025 L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affiche

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Nombre de conseillers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
En exercice : 14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Présents : 14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Pouvoirs : 0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Votants : 14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Secrétaire de séance : Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 10 juillet 2025

Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature

Droit de préemption urbain

VIE MUNICIPALE

GO CO2

Impasse lotissement Clos St Sébastien à dénommer

Tarifs salles en location

Pièges frelons asiatiques

FINANCES

Délai de règlement des factures

RH

Mutuelle santé des agents 2026

Divers :

Repas de fin de mandat

Elections municipales

Date vœux du Maire

Questions diverses.

N°194**COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

SETIN LTM	41	186	24,72 €	11/07/2025(
BARAIS	41	187	924,00 €	21/07/2025(
BARAIS	41	188	564,00 €	21/07/2025(
TITI FLORIS	41	189	2 032,65 €	11/07/2025(
ORANGE	41	190	152,60 €	11/07/2025(
ULOIRONDIS	41	191	51,22 €	11/07/2025(
EKSAE	41	192	370,94 €	21/07/2025(
EKSAE	41	193	61,16 €	21/07/2025(
E COLLECTIVITES	42	194	360,00 €	11/07/2025(
PESLIER	42	195	126,50 €	11/07/2025(
TOUILLER	42	196	75,06 €	11/07/2025(
LA POSTE	42	197	35,70 €	21/07/2025(
SIVU	42	198	1 657,97 €	21/07/2025(
TOUILLER	42	199	86,40 €	21/07/2025(
PAIE JUILLET	44	201	4 229,16 €	25/07/2025(
SIE LAVAL	44	202	88,00 €	30/07/2025(
URSSAF	44	203	2 021,55 €	25/07/2025(
CDG	44	204	33,57 €	30/07/2025(
EDF	45	205	1 167,59 €	29/07/2025(
CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	45	206	1,32 €	29/07/2025(
FNGIR	45	207	2 166,00 €	29/07/2025(
DELCOURT	46	208	111,96 €	22/07/2025(
LEROY MERLIN	46	209	67,24 €	22/07/2025(
TITI FLORIS	46	210	2 323,02 €	30/07/2025(
CENTRE DE GESTION	46	211	39,53 €	30/07/2025(
HUCHEDE	47	212	12 198,00 €	04/08/2025(
PAIES	48	213	4 229,16 €	25/08/2025(
SIE LAVAL	48	214	88,00 €	08/09/2025(
URSSAF	48	215	2 021,55 €	25/08/2025(
CDG	48	216	33,57 €	25/08/2025(
SEM LMA	49	217	3 852,00 €	06/08/2025(
LEROY MERLIN	50	218	195,95 €	04/08/2025(
MARTI BENJAMIN	50	219	626,90 €	04/08/2025(
ATELIER ANTOINE	50	220	183,00 €	04/08/2025(
ORANGE	50	221	153,89 €	04/08/2025(
ORANGE	50	222	152,60 €	04/08/2025(

N°195**DPU**

Alinéa 15, art.L.2122-22 CGCT

N°	Adresse du terrain	Section cadastrale
2025-05	2 rue St Sébastien	AB 267

N°196**GO CO2**

M. Loïc Peyon présente le projet GO CO2 notamment les éléments qui pourraient impacter la commune comme le tracé d'une ligne électrique. Pour le moment juste en phase projet.

N°197**VIE MUNICIPALE**

Dénomination de voie - Impasse du lotissement du Clos St Sébastien

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2025-22

Par délibération 2021-117, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER la dénomination suivante : Impasse des Lilas, Lotissement du Clos St Sébastien

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte la dénomination :

- Impasse des Lilas, Lotissement du Clos St Sébastien
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N°198

VIE MUNICIPALE TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-23

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

Décide, de valider les tarifs des locations des salles ainsi que les modalités de location pour 2026 comme suit :

TARIFS SALLE DES FÊTES

Capacité d'accueil 180 personnes						
	COMMUNE				HORS COMMUNE	
	ASSOCIATIONS		AUTRES		Journée	Week-end
	Journée	Week-end	Journée	Week-end		
Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	300,00 €	445,00 €	350,00 €	525,00 €
Manifestation avec participation Saint Sylvestre	450,00 € *		450,00 €	450,00 €	550,00 €	550,00 €
Réunion et AG	Gratuit				120,00 €	
Famille lors d'un décès			Gratuit			

* Gratuit une fois par an

SALLE avec sonorisation	800,00 €
MICRO	0,00 € 200,00 €
VIDÉOPROJECTEUR	0,00 € 200,00 €

TARIFS SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Capacité d'accueil 16 personnes		
	ASSOCIATIONS	AUTRES
Réunion, AG et Formation	Gratuit	50,00 €

Repas de fin de mandat repoussé au 5 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le **18 septembre 2025 à 21h50**, le PV peut être dressé.

Prochaines réunions du conseil municipal le 9 octobre au lieu du 16 octobre et 20 novembre 2025.

La Secrétaire de séance, Soizic Chevallier

Le Maire, Louis Michel



Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 18 septembre 2025	2025-22	Dénomination de voie-Impasse lotissement du Clos St Sébastien	A l'unanimité
Jeudi 18 septembre 2025	2025-23	Tarification des locations de salles	A l'unanimité

Le Maire	
Louis MICHEL	
Les Adjointes	
Annette BEDOUET	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAU	
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI	
Loïc PEYON	
Mégane RENOARD-BOUTEMY	
Olivier RENOUX	
Frédéric RONDEAU	